



## JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT « Educateur Sportif »



Suite aux nouvelles dispositions sanitaires du 28 novembre 2020, la Ligue de Football d'Occitanie vous propose un justificatif de déplacement pour l'encadrement (éducateurs, dirigeants, bénévoles) dispensant l'activité sportive auprès des mineurs au sein de votre Club.

**Il est impératif que ce justificatif accompagne l'attestation de déplacement dérogatoire dûment complétée et où il faudra cocher les cases n°1 et n°9**

Je soussigné (e),

Nom et prénom du Président / Présidente du Club : .....

Nom et Numéro Affiliation du Club : .....

**Certifie que** les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et le ou les lieux d'exercice de son activité professionnelle ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions d'éducateur bénévole, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités footballistiques des jeunes mineurs et ne pouvant être organisés sous forme dématérialisés et ce pour la continuité éducative et du lien social comme préconisé par le gouvernement.

Nom : .....

Prénom : .....

**Numéro de Licence** : .....

Date de naissance et Lieu de Naissance : .....

Adresse du domicile : .....

Nature de l'activité professionnelle : **Educateur Sportif / Educatrice Sportive**

Lieux d'exercice de l'activité professionnelle ou bénévole : .....

Moyen de déplacement : .....

Durée de validité : Les Jours et Heures d'Entraînements de la semaine notés ci-dessous, pour le mois de Décembre (sous réserve d'un éventuel nouveau protocole sanitaire gouvernemental) :

⇒ Entraînement du ..... de ..... h..... à ..... h .....

⇒ Entraînement du ..... de ..... h..... à ..... h .....

⇒ Entraînement du ..... de ..... h..... à ..... h .....

**Nom, cachet et signature du Club émetteur** .....

Fait à : ..... Le : .....

Nous rappelons aux organisateurs, l'obligation de répondre aux conditions sanitaires d'accueil des mineurs. En effet, vous devez répondre aux contraintes imposées par les organisations sanitaires publiques dont voici des extraits :

- gestes barrières et distanciation
- fourniture de mouchoirs,
- utilisation du gel hydroalcoolique,
- composition de groupes omogènes, afin d'éviter le brassage des enfants,
- sécurisation des flux et des accueils dans les établissements sportifs (superficie, aération, nettoyage),
- tenir un registre nominatif des personnes accueillies avec les horaires de présences,

Liste non exhaustive – vous référer aux mesures gouvernementales